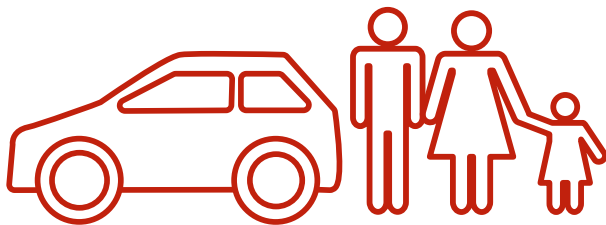


Découvrez L'Auto Generali !

Parce que votre véhicule est indispensable dans tous les moments de votre vie, vous avez des exigences et le droit d'attendre le meilleur de la part de votre assureur.

Avec L'Auto Generali, nous vous apportons une solution complète : des garanties, des services et de l'assistance pour répondre au mieux à vos attentes et continuer la route ensemble.

Votre interlocuteur est à votre disposition pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner.



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard : Société anonyme au capital de 70 310 825 euros - Entreprise régie par le code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 7, boulevard Haussmann 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 0266

PARTICULIERS



Conducteurs,
passagers, roulez
en toute tranquillité !



GAM291DPC - RAC - Mai 2015 - Crédit Photos : Thinkstock



L'Auto Generali, une solution complète pour rouler en toute tranquillité

Ce contrat vous apporte des garanties, des services et des prestations d'assistance pour répondre au mieux à vos attentes et à votre budget.

Une des meilleures garanties du conducteur, incluse dans toutes les formules

En cas d'arrêt de travail suite à un accident, responsable ou non, nous prenons en charge la perte de salaire à hauteur de 300 000 € (extensible jusqu'à 1 000 000 € selon l'option souscrite).

Avec l'Auto Generali, votre budget est protégé

Des exemples concrets

Pas d'avance de frais en cas de réparation dans notre réseau de garages agréés suite à un accident : vous ne payez que la franchise.

Votre véhicule est volé ou en perte totale ? Avec l'option Valorisation à neuf, **vous êtes remboursé à hauteur de sa valeur d'achat**, sur présentation de la facture acquittée auprès d'un professionnel de l'automobile (jusqu'aux 36 premiers mois de votre véhicule).

En cas d'événements naturels et si vous avez souscrit une garantie Dommages, vous êtes **indemnisé immédiatement** sans attendre la parution de l'arrêté interministériel.

Des avantages tarifaires

- Un tarif vert pour les véhicules propres.
- Roulez moins, payez moins avec le tarif moins de 4 000 km ou moins de 8 000 km.



À vos côtés en cas de coups durs ?

Panne, accident, vol... vous avez besoin d'aide ?

Avec L'Auto Generali :

- vous êtes assisté **même en cas de panne d'essence** en bas de chez vous (si vous avez souscrit la garantie) ;
- vous bénéficiez **d'un réseau de 1 300 réparateurs carrossiers** avec un accueil sur mesure ;
- vous disposez d'un **véhicule de remplacement** si le vôtre est immobilisé (en option).

Un litige lié à la vente, la réparation ou l'utilisation de votre véhicule assuré ?

La Protection juridique auto permet de trouver une solution amiable à 80 % des litiges en vous évitant des démarches longues et laborieuses. Sur simple appel, une équipe de spécialistes répond à vos questions.



Exclusivité !

Directement sur votre mobile !

En cas de léger sinistre de carrosserie, Generali vous propose Autofocus :

une application simple et rapide accessible depuis votre smartphone pour initier l'expertise à distance. Sur la base de vos photos, l'expert évalue le montant des réparations et vous propose une solution d'indemnisation.



3 formules au choix

	L1	L2	L3
Les garanties			
Responsabilité civile	x	x	x
Défense pénale et recours	x	x	x
Événements majeurs (catastrophes naturelles, événements climatiques, attentats)	-	x	x
Bris de glaces	-	x	x
Vol	-	x	x
Incendie	-	x	x
Dommages tous accidents / vandalisme	-	-	x

Extensions de garanties			
Remboursement de crédit	-	x	x
Accessoires hors catalogue	-	o	o
Contenu privé et professionnel	-	o	o
Vol isolé des éléments extérieurs	-	x	x
Indemnisation en valeur d'achat :			
• 12 mois	-	-	x
• 24 mois	-	-	o
• 36 mois	-	-	o
Valeur majorée	-	-	o
Protection du conducteur :			
• 300 000 € seuil 10 %	x	x	x
• 600 000 € seuil 5 %	o	o	o
• 1 000 000 €	o	o	o

Remorques, caravanes...	o	o	o
--------------------------------	---	---	---

Services			
Assistance 0 km	o	x	x
Véhicule de remplacement	o	o	o
Panne mécanique toutes pièces / étendue	-	-	o
Protection juridique auto	o	o	o

Légende

inclus d'office x

en option o